



**MUNICIPALITÉ DE ST-BENJAMIN
MRC DES ETCEMINS
PROVINCE DE QUÉBEC**

Aux contribuables de la municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET
DE RÈGLEMENT # 401-19

« Projets de règlement numéro 401-19 aux fins de modifier les règlements numéros, 313-07 & 314-07 intitulés respectivement « règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » et « règlement de zonage », dans les buts suivants :

- Créer une nouvelle zone (45-F) dédiée uniquement à certains usages commerciaux, industriels et d'utilité publique;
- Modifier la numérotation pour une partie résiduelle de la zone 36-F (nouveau numéro 46-F) suite à la création de la zone 45-F

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Mme Lisa Lee Farman, directrice générale secrétaire trésorière de la susdite municipalité.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption lors de la session du 14 janvier 2019, du projet de règlement intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 401-19 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 313-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » DE FAÇON À MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE MANIÈRE À AJOUTER UNE NOUVELLE ZONE ET Y INDIQUER LES CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION POUR CETTE NOUVELLE ZONE ET AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 314-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À CRÉER UNE NOUVELLE ZONE (45-F) DÉDIÉE UNIQUEMENT À CERTAINS USAGES COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET D'UTILITÉ PUBLIQUE ET MODIFIER LA NUMÉROTATION POUR UNE PARTIE RÉSIDUELLE DE LA ZONE 36-F (NOUVEAU NUMÉRO 46-F) SUITE À LA CRÉATION DE LA ZONE 45-F;

Tiendra une assemblée publique de consultation LE 4 février 2019 à compter de 18h30, dans la salle du conseil située au 440, avenue du Collège, Saint-Benjamin, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE les descriptions suivantes résument respectivement les modifications apportées aux règlements 313-07 et 314-07:

Règlement 313-07 (permis et certificats) :

- Établir les spécifications de la nouvelle zone 45-F ;
- Attribuer les spécifications de la zone 36-F à la zone résiduelle 46-F ;

Règlement 314-07 (Zonage)

- ajuster la carte de zonage avec les zones 45-F et 46-F;
- Établir les spécifications de zonage pour la nouvelle zone 45-F ;
- Attribuer les spécifications de zonage de la zone 36-F à la zone résiduelle 46-F ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Saint-Benjamin ce 15 IIème jour de janvier deux mille dix-neuf (2019).

La directrice générale secrétaire trésorière,
Madame Lisa Lee Farman

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lisa Lee Farman, résidant au 3318 8^e rue St-Prosper, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en affichant deux (2) copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 12h00 et 16h30, le 15 janvier deux mille dix-neuf(2019).

EN FOI DE QUOI, je donne certificat, ce 15 II^{ème} jour de janvier deux mille dix-neuf (2019).

Lisa Lee Farman
Directrice générale secrétaire trésorière

